Vol. XXXVI | Saint-Boniface, Manitoba, 12 Décembre 1906. | No. 5

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA



PARFUMS DE NOËL

Une bouteille de parfum est souvent un don très acceptable. Un odeur délicate est une jouissance pour plus d'une dame Il y a un certain parfum qui va bien à chaque personalité. Nous avons tous les meilleurs parfums. La Rose, la Violette, l'Eliotrope, l'Iris des Indes, le Lilas de France, Cashmere Bouquet, l'Iris Blanc, le Dactylis, Le Trèfle Incar at, le Safianon, le Vera Rosa, le Vero Violetta, et beaucoup d'autres. Tous sont des bons. Importés ou domestiques de 50c. à $2.00 l'once.

Les Maisons Vides

Les maisons vides sont des mortes
Dont les yeux n'ont plus de clartés.
On voit, à la fin des étés.
Des logis longtemps habités,
Où tout est fermé ; volets, portes ;
Les maisons vides sont des mortes...

Tristesse des fenêtres closes,
O tristesse des yeux fermés!
J'ai vu des visages aimés,
Visages gais, visages roses,
Et maintenant inanimés ;
O tristesse des yeux fermés !...

Plus heureux est le sort des choses,
Car le soleil d'autres saisons
Parmi la fraîcheur des gazons
Fera revivre les maisons ;
Aux pauvres logis que nous sommes
Point ne revient l'âme des hommes...

MAURICE TRUBERT.

L'UNION STE-CECILE

A la dernière assemblée de l'Union Sainte-Cécile, les résolutions suivantes ont été proposées et adoptées à l'unanimité :

Proposé par M. J. B. Leclerc et secondé par M. P. Salé, qu'un vote de remerciements soit offert au Rédacteur du journal "Le Manitoba," pour le rapport si détaillé qu'il a donné de notre Fête de Sainte-Cécile, dans son numéro le 28 novembre 1906.

Que ce rapport soit inséré dans les archives de l'Union.

Que copie de ces résolutions soit envoyée au Rédacteur du journal "Le Manitoba."

A SOMERSET.

Une lumière plus ou moins éclairée disait récemment dans une conversation, dont nous ne discutons pas l'authenticité, que les enfants Canadiens n'étaient point intelligents. Ce que ce grand homme affirmait à l'adresse des petits ne s'appliquait sans doute pas aux Canadiens plus âgés En voici la preuve la plus évidente. Quand il s'agit de travailler pour une bonne œuvre, le Canadien n'est jamais en retard et il sait s'y appliquer avec un génie des affaires indiscutable. Notre bazar de Somerset en est un exemple frappant. Jamais, depuis qu'elle existe, notre petite ville n'avait montré autant de joyeuse animation que ces jours derniers, à l'occasion du bazar au profit de l'église en projet de construction. Les dames patronesses, madame Decosse présidente, mesdames Bourque et C. Labossière ont fait preuve du meilleur esprit d'organisation et du dévouement qui leur est habituel pour faire de ces trois soirées un succès qui fera époque dans l'histoire de Somerset Bref ces trois soirées ont rapporté bien près de $900. C'est un succès sans précédent. Toutes les dépenses payées, la Banque Northern a entré à notre crédit le superbe montant de $772. Les candidates, mesdemoiselles Savoie et Quimper ont à elles seules versé à la caisse le montant de $417. Je dois dire en toute justice que ces deux personnes ont fait l'admiration de tous par leur zèle. Mademoiselle Georgina Savoie, la gagnante de l'élection l'a emporté sur sa concurrente de $19 40 seulement. N'oublions pas une mention spéciale due à nos hoteliers qui représentaient virtuellement les deux camps dans la contestation entre les deux candidates. Messieurs Cusson et Jos. Labossière ont donc de ce chef droit à la reconnaissance du public. De fort beaux objets, cadeaux généreux de nos commerçants stimuraient les enchères. En un mot succès financier sur toute la ligne.

Il faudrait beaucoup plus d'espace que je ne désire en prendre pour faire mention de tout ce que nous aimerions relater dans ce compte-rendu. Qu'il nous suffise de dire en terminant que nous avons apprécié une fois de plus les rares qualités d'entente, d'organisation, d'esprit financier des Canadiens surtout quand il s'agit d'une bonne œuvre. Allons, je crois que la lumière dont je parlais au début de cet article n'est après tout qu'un vulgaire fumeron.

J. DE FROMENT.

L'Australie

Des 150,000 convicts déportés en Australie, de 1786 à 1868, il n'en restait plus que neuf, que le roi Edouard vient de gracier définitivement. De sorte que l'Australie a cessé d'être une colonie de déportés.

Les derniers se trouvaient à Perth, dans l'Australie occidentale, vu que cette partie du pays, manquant de colons, avait demandé tout spécialement qu'on lui envoyât des convicts, et de 1850 à 1868, dix mille condamnés avaient été dirigés sur cette contrée

Chronique de la Province

MUNICIPALITÉ DE ST FRS XAVIER

Prefet M. W. Desjardin et P. McDougal.

Conseiller No 1, N. Deslaurier ré-élu, No. 2, E. B. Quelle élu, No. 3, Damasse Carrière et Emile Beaudry. No. 4, Ed. St.Germain et R. C. Piper. No. 5, Alex. Lafrenière re-élu. No. 6, Thos. Hamilton et Tom. Woods.

***

MUNICIPALITE DE LABROQUERIE

Préfet H. J. Richer élu par acclamation. Quartier No. 1, Camille Boily, conseiller élu par acclamation. Quartier No. 2, W. J. Seymour, conseiller élu par acclamation. Quartier No 3, Alphonse Houde, conseiller élu par acclamation. Quartier 4, contestation entre M. Maxime Beriault et Frédérick Benoit. Quartier No. 5, M. Joseph Grouette conseiller élu par acclmation. Quartier No. 6. contestation entre M. Onésime Duhamel et William Perreault.

LE SECRET DU SUCCES

Le travail, la sobriété, la persévérance, l'honnêteté, l'énergie, la loyauté, etc., sont des éléments certains du succès.

Cela se constate tous les jours.

Nous ne citerons aujourd'hui que le cas d'un jeune avocat de Baltimore, Harry B Wolf, qui vient d'être élu membre du congrès de Washington.

Le nouvel élu n'est âgé que de vingt-sept ans. C'est le plus jeune congressman des Etats-Unis. Il a vaincu un vieux lutteur républicain, jouissant d'une grande popularité, donnant ainsi aux démocrates un siège qui était perdu depuis dix ans.

Le congressman Wolf a eu des débuts bien modestes. Ses parents étaient de pauvres ouvriers, et il dut commencer bien jeune à gagner sa vie. Sa première occupation fut de vendre des journaux et de les porter à domicile. Tout en faisant sa tournée, l'hiver, il attisait le feu dans certains bureaux d'avocat. Un jour l'un de ses patrons lui demanda s'il n'aimerait pas à étudier le droit. Il lui passa des livres Quelques années après, le jeune Wolf entrait dans une école de droit. Il y fit un cours brillant, et l'Université du Maryland lui accorda ses diplômes avec grande distinction. M. Wolf, bien que jeune encore, est l'un des avocats les plus en vue de Baltimore

Nous avons donc raison d'écrire que le travail mène à tout.

Combien de belles intelligences se perdent dans les plaisirs et la débauche ! Le travail, la sobriété, l'énergie, les conduiraient sur les sommets.

Que de compatriotes richement doués, pleins de vigueur et de santé, instruits, éloquents, seraient au premier rang, s'ils ne s'étaient écartés du devoir et de l'honneur !

C'est quand on est jeune qu'il faut travailler ferme et prendre de bonnes résolutions, des habitudes de travail et de sobriété.

Nous donnons Harry B. Wolf, le petit porteur de journaux, un exemple à la jeunesse.

M. J. B. Côté est entré depuis quelques jours en fonctions comme secrétaire-trésorier de la ville. Il s'acquittera de ses devoirs avec talent. Le conseil-de-ville a voté des remerciements publics à monsieur Théophane Bertrand qui s'est retiré de ce poste après l'avoir occupé pendant au-delà de treize ans.

Le Manitoba.

MERCREDI, 12 DÉCEMBRE 1906

A OTTAWA

7 décembre, 1906.

La discussion sur le tarif se continue lentement. Les deux partis sont en quelque sorte dans l'expectative. Maintenant que M. Fielding a fait connaitre ses projets, il faut entendre les réponses de l'opinion publique.

Que les changements annoncés puissent satisfaire tout, il ne faut point s'y attendre. Aussi les députations commencent-elles à arriver. Chacune expose ses vues, ses plaintes, ses espérances et ses critiques; on ne voit pas bien généralement cette introduction d'un tarif intermédiaire, on dirait que le gouvernement lui-même ne sait pas bien ce que va produire cette inovation Car, elle ne doit être mise en force que dans quelques mois. En attendant ce ne sera qu'un ornement dans la politique douanière de notre pays.

L'opinion se confirme que le nouveau tarif ne change pas substantiellement l'ancien tarif; il reste, en somme protectionniste.

C'est un contraste avec les anciennes promesses du partisan pouvoir.

Autrefois, pour les libéraux, la protection, c'était le vol organisé. Aussitôt au pouvoir ils devaient faire table rase de cette soi-disant iniquité.

Voilà dix ans qu'ils sont au pouvoir et cependant ils n'ont rien trouvé de mieux que de perpétuer cet ancien régime. De sorte qu'aucun dégrèvement de de taxes ne découlera pour le peuple du remaniement des douanes.

Beaucoup y trouveront d'autant plus à redire que M. Fielding annonce toujours des surplus dans les recettes.

Les adversaires du ministre des finances contre-disent néanmoins ses assertions. Ils vont jusqu'à affirmer que les dépenses ont excédé de près d'un million les recettes totales.

Les chiffres ne sont pas toujours aussi positifs qu'il en ont l'air. On dit que les experts en ces matières peuvent leur faire dire à peu près tout ce qu'il veulent.

Pour citer un échantillon de nos finances, les comptes publics montrent que durant la dernière année fiscale le pays a dépensé pour l'administration du Yukon la somme de $1,416,028.00 et n'a retiré de cette région que $750,152.00.

Il y a donc ici un déficit assez important.

Il y a cinq ans c'était le contraire.

Les rapports des ingénieurs sur l'exploration du canal de la Baie Georgienne projeté sera probablement déposé devant les chambres très prochainement.

Les Communes s'ajourneront probablement le 21 décembre pour les vacances de Noel.

M. Foster

Bien qu'on ait annoncé souvent qu'une motion serait faite par les libéraux, pour expulser M. Foster de la Chambre des Communes, à cause de ses relations financières avec les compagnies subsidiaires de l'Ordre des Forestiers Indépendants, rien n'est encore venu La raison de cette reculade serait-elle la suivante que donne le correspondant parlementaire d'un journal de l'Est?

"Les députés ministériels, furieux de la démission forcée et peu flatteuse de M. Hyman, auraient voulu se venger en mettant sur le tapis les relations de MM Foster et Fowler avec l'Ordre Indépendant des Forestiers Ils n'auront pas ce plaisir. M. Foster leur a signifié que, dans l'intérêt de chefs libéraux mêlés aux I. O. F., il est prudent de ne pas soulever la question en Chambre. Muni de documents précieux M. Foster est en état de prouver que, depuis 1897, plusieurs chefs libéraux ont été l'objet des faveurs du Dr Oronyatekha sans encourir la moindre des obligations ordinaires de l'ordre fameux. Les détails sont piquants d'intérêt et si quelque député mal intentionné s'avise de provoquer M. Foster, nous entendrons bien des grincements de dents chez les chefs du parti ministériel."

NOS ELECTIONS MUNICIPALES

Le jour de la votation approche.

On a dit qu'une élection était aussi incertaine qu'une course de chevaux. Nous pouvons cependant, cette fois-ci, prévoir que le résultat nous sera favorable. La campagne municipale s'affirme de plus en plus en faveur de M. Bertrand. Nous rappelons à nos lecteurs ce que nous avons déjà écrit au sujet de cette élection et au sujet de motifs graves qui nous ont fait intervenir.

Nous combattons énergiquement toute idée d'annexion à la ville de Winnipeg. Les intérêts matériels bien compris de Saint-Boniface n'y gagneraient rien et risqueraient beaucoup; nos intérêts religieux et nationaux y courraient des dangers tels que nous nous trouverons en face d'un impérieux devoir de dire: non, l'annexion n'est pas possible.

L'assemblée tenue mercredi par monsieur Bertrand a été bonne en résultats; elle lui a valu plusieurs adhésions. Nous avons déjà donné la liste des signataires de son bulletin de présentation.

Voici la mise en nomination des différents candidats:

Mairie— Théophane Bertrand et Thomas Berry.

Conseillers: Quartier No. 1, J. A. Marion élu par acclamation. Quartier No. 2, J. B. Joyal, T. Pelletier, et A. L. Auger. Quartier No. 3, A. Lemay, A. Gauvin. Quartier No. 4, John T. Later, Frederick Dale.

Commissaires d'Ecoles: Quartier No. 1, J. N. Seuez élu par acclamation. Quartier No. 2, Cléophas Marcoux élu par acclamation Quartier No. 3, G. Cinq-Mars, J. H. Clément. Quartier No. 4, J. Unkauf, W. H. Edgar.

Affaires de France

C'est aujourd'hui même, 12 décembre, que la loi de séparation doit prendre effet.

Fermera-t-on les églises? Voilà une grave question à laquelle, peut-être, même à l'heure actuelle, le gouvernement français ne peut pas répondre plus que nous.

La résistance de Pie X, l'unanimité admirable de l'épiscopat de France ont dérouté les francs-maçons, qui s'attendaient à des pourparlers diplomatiques avec l'Eglise!

La situation est grave pour la France, notre ancienne mère-patrie; nous tenons à mettre nos lecteurs au courant des événements qui ont trait à ce conflit, lequel, à son tour, en fera peut-être naitre d'autres.

A son retour de Rome Sa Grandeur Monseigneur Langevin Archevêque de Saint Boniface, a prononcé en l'église Ste-Marie de Winnipeg un sermon en anglais dont le texte authentique a paru dans le *Central Catholic* (No du 10 novembre).

L'éminent prélat a traité magistralement la grave et brûlante question de la situation religieuse en France, telle qu'elle se présente après la mémorable décision de Pie X condamnant la fameuse loi maçonnique, connue sous le nom de "loi de Séparation de l'Etat et de l'Eglise".

Ayant eu le bonheur d'approcher le Pape tout récemment, l'Archevêque de Saint Boniface a dû trouver dans ses entretiens avec le Chef de la catholicité des lumières spéciales qui ont permis à Sa Grandeur d'exposer nettement cette situation.

C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de traduire aussi fidèlement que possible les passages de ce sermon qui concernent la situation religieuse de la France, Monseigneur Langevin s'est exprimé en ces termes:

LE CONFLIT AVEC LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

"Vous connaissez tous la très vitale question qui est soulevée en France. Quand elle apparut bien des gens se prirent à dire que cet ancien curé, cet évêque, ce cardinal qui n'avait jamais vécu à Rome ne comprendrait pas la situation. Ils s'attendaient à ce que le gouvernement français trouvât en Pie X une dupe facile de sa politique rusée. Mais il en a été tout autrement...

Je désire retracer les développements de cette crise en France, car elle met en cause un principe absolument fondamental.

Ne croyez pas les rapports qui ont été publiés en vue de représenter l'Eglise catholique comme opposée au gouvernement français, à cause de sa forme républicaine.

L'Eglise catholique ne se préoccupe pas des formes de gouvernement. L'Eglise catholique ne s'inquiète pas de la forme qu'un gouvernement peut revêtir aussi longtemps que le peuple est administré avec justice. L'origine du trouble ne réside pas dans la forme républicaine du gouvernement de la France actuelle; l'Eglise entretient les meilleures relations avec notre voisine, la république des Etats-Unis, bien que les catholiques n'y soient pas dominants.

L'origine du trouble n'est donc pas dans la forme de la République française mais dans une organisation politique plus puissante que cette République.

Le gouvernement actuel de la France n'est pas si fort qu'on le croit. Il est très fluctuent, très changeant. Le vaisseau de l'Etat y est balloté dans des sens opposés par les vagues des émotions les plus variées.

Qu'on les qualifie de francs-maçons ou de n'importe qu'elle autre nom, les auteurs du trouble en France composent un groupe d'hommes qui ont résolu de combattre l'Eglise, de détruire la religion de la France et ils ne seront contents que lorsqu'ils en auront chassé le dernier prêtre—à moins que les prêtres catholiques ne consentent à apostasier.

Tels sont en réalité, ceux qui constituent l'espèce actuelle de gouvernement qui existe en France. Aux catholiques de bien comprendre cela. Il importe que cela soit compris bien clairement par tous les esprits...

On lit dans les journaux anglais: "Voyez donc ce que fait cette nation catholique...!"—Non, ce n'est pas la nation catholique de France qui fait cela! Si vous n'en savez pas plus, vous êtes dans une parfaite ignorance.

Ce qui fait cela en France, c'est une organisation politique qui s'appelle le "bloc".

LA FRANC-MAÇONNERIE A L'ŒUVRE

En Espagne, nous voyons la même organisation à l'œuvre et nous venons d'entendre la noble protestation des évêques de ce pays, défendant la foi religieuse et l'Eglise.

La même situation existe en Portugal et en Italie.

Ce ne sont plus véritablement là des nations catholiques: car elle se sont laissées asservir par des hommes qui parlent de progrès, mais qui sont opposés au progrès et qui le combattent en chassant de la nation les citoyens les plus instruits, les plus intelligents, les plus vertueux;—par des hommes qui parlent de liberté, mais qui s'opposent à l'organisation des plus nobles éléments de la nation, pendant que les éléments les plus méprisables, et de toutes espèces, peuvent s'y organiser sans restriction;—par des hommes qui veulent opprimer l'Eglise, qui est le roc fondamental de la vérité, qui, par conséquent est la personnification véritable de la Liberté, car la Vérité est l'essence de la Liberté

LA PERSÉCUTION EN FRANCE

Nous connaissons l'histoire des persécutions de l'Eglise sous la Rome payenne. Cette histoire est la même en France.

La France est une nation très prospère pour autant qu'il s'agit de prospérité matérielle. La richesse matérielle n'y est pas aux mains de quelques millionnaires, comme cela se voit sur le continent. La masse du peuple français jouit de cette prospérité matérielle. Et cependant au sein de ce bien être général la famille catholique est toulée au pieds.

Vous vous souvenez de ce régime d'oppression fourbe adopté par les égyptiens à l'égard des juifs. Pharaon disai "Opprimons les habilement, de peur qu'ils ne se multiplient."

Il en est de même en France.

Il y a une centaine d'années les révolutionnaires français établirent ce qu'ils appelaient la *Constitution civile* du clergé, qui avait pour but de forcer tout prêtre catholique à se séparer de son évêque et du Pape.

Cette *Constitution civile* fut condamnée par le Pape.

De nos jours on a conçu un plan analogue. On a créé ce qu'on appelle des *associations cultuelles* ou associations *civiles* pour le culte.

Ces associations sont combinées de telle façon qu'à première vue le peuple serait tenté de dire: Peut-être pourrions-nous les accepter." C'est ainsi que les Pharisiens tentèrent de tromper Jésus Quelle imagination! Ils voulaient essayer de prendre la Sagesse Eternelle au piège de la Sagesse du monde! Ils envoyèrent des affidés au Maître pour lui demander s'il était légitime de payer le tribut à César. Et Jésus prenant une pièce de monnaie, dit: "Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu."

Les conspirateurs furent confondus. Jésus triompha en face des Juifs.

Il en est de même de la loi dite de Séparation Le gouvernement de la France s'adressa au Pape en lui disant:

"Nous savons que vous aimez la justice et nous voulons nous montrer conciliants avec vous. Nous voulons être justes avec vous catholiques. Nous vous enlèverons vos églises, vos presbytères, vos cathédrales et vos autres institutions et ensuite nous ferons un marché. Vous formerez des associations de culte, et ces associations civiles de laïques nous prendront des églises à bails. Vous aurez ainsi de nouveau vos lieux de culte public."

Mais ces associations sont constituées de telle façon que leur principe même est opposé à la constitution de l'Eglise.

L'Eglise n'est pas d'origine humaine. Elle est fondée sur le Christ et dépend de Son Vicaire sur la terre, ensuite des évêques, du clergé et enfin des fidèles laïques. Sa constitution est de création divine...

Mais le gouvernement français, ou plutôt la franc-maçonnerie, entend que le peuple des fidèles ne dépend pas spirituellement du clergé, ni le clergé des évêques, ni les évêques du Pape et ainsi l'on viole un principe fondamental de l'Eglise.

LA DÉCISION DU PAPE

Le Pape a dit: "Ceci est de César, ceci n'est pas de Dieu."

Cette décision du Pape est un des plus grands événements du siècle. Sachons admirer comment, bien que vivants en des jours aussi troublés, nous soyons témoins d'un si noble, d'un si grand acte de courage, dans l'Eglise.

Nous avons entendu de nouveau la grande parole des premiers apôtres: "*Non possumus*, nous ne pouvons pas consentir! Nous ne pouvons pas préférer d'obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu."

Et quel est celui qui a parlé ainsi? Un empereur puissant? le chef d'une grande armée? Non. Le plus faibles des souverains des royaumes de ce monde et plus fort que lui par les armes. Il n'a pas d'armée, point de soldats, à l'exception des quelques soldats qui sont ses gardes d'honneur mais qui sont incapables de le défendre.

Il a défié plus que le pouvoir temporel du gouvernement de la France Il a jeté le gant à la face de la plus puissante organisation qui existe dans ce monde moderne, excepté l'Eglise catholique elle-même.

Si les catholiques ont eu jamais, en n'importe qu'elle époque le droit d'être fiers de leur Eglise, à travers l'histoire entière, ils l'ont à coup sûr aujourd'hui...

PIE X, APOTRE

On dit que Léon XIII était un grand diplomate. Et c'est incontestablement vrai Mais Pie X est plus grand qu'un diplomate, c'est un apôtre. Nous devrions nous mettre à genoux et remercier Dieu d'avoir donné à notre Saint Pontife cette force, ce courage, cet héroisme. Oh! ne pensez pas qu'à certain moment cette grande décision n'ait pas coûté un sacrifice au Pape.....

Son cœur aimant a été déchiré, mais Pie X resta fidèles à sa conscience. Tous ceux qui visitent le vénérable Pontife trouvent des larmes mêlées à son sourire, et sentent que son cœur saigne de douleur, car il a le cœur d'un père...

Peuple catholique, nous avons là sous les yeux, une grande leçon.

De nos jours, malheureusement, trop de personnes sont indifférentes, et amies de la vie à l'aise. Elles s'imaginent que l'Eglise est prête à changer de principes, selon les circonstances et l'occasion.

L'Eglise ne changera pas. Moi-même et vous et nous tous, nous devons rester fidèles à ses principes.

Que personne ne se plaigne de la direction de l'Eglise. Que cette grande leçon fortifie nos âmes et fasse de nous des hommes nouveaux, afin que nous puissions remplir notre devoir dans la joie de nos cœurs; car c'est notre devoir d'obéir à la loi de Dieu. Remplissons notre devoir avec amour, avec fermeté. Alors nous aurons combattu le bon combat et nous aurons la consolation que nous donne la promesse d'une couronne de bonheur dans l'éternelle vision de Dieu Tout Puissant."

Notes Politiques

Les conservateurs du comté d'Assiniboia tiendront une convention, à Saint-François-Xavier le 19 du courant, pour faire le choix d'un candidat.

***

La législature provinciale est convoquée pour le 3 janvier. M. G. Ashdown, M. P. P., pour Morden, proposera l'adresse en réponse au discours du trône et M. Glen, Campbell, de Gilbert Plains, secondera.

La Mairie de Winnipeg

M. J. H. Ashdown, a été élu maire de Winnipeg, hier, par une majorité de 2761 sur l'échevin Latimer.

POUR UN PONT

Le gouvernement Roblin accorde $125.000 aux villes de Winnipeg et de Saint Boniface pour la construction d'un pont nouveau sur la rivière Rouge.

Nous espérons que le gouvernement fédéral nous accordera aussi quelque chose.

—MM. GERMAIN et Co., boulanger en gros et en détail, informent le public de St Boniface et de Norwood, qu'ils auront une voiture de livraison pour la fin de janvier avec le meilleur assortiment de pains de toute sorte, et, tous ceux désirant essayer notre spécialité de pains français sont cordialement sollicités d'envoyer leurs noms et adresses à 253, rue Ellen, Winnipeg, ou par Téléphone, No 2327.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

Prière de nous faire parvenir le montant de votre abonnement.

—Un logis à louer, sur la rue La Vérandyre. S'adresser à M. Jos. Lecomte.

—Une servante demande de l'emploi, s'adresser au No. 366 Rue St. Jean-Baptiste.

— VIN DE QUALITE, chez .B. Leclerc, 21-23, rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—M. J. D. Doutre doit partir la semaine prochaine pour une vacance de quelques mois dans la province de Québec.

— Grand assortiment *de Pipes, Sacs à tabac, Porte cigarettes* et plusieurs morceaux de choix pour les fêtes chez J. B. Leclerc,

—Perdu depuis dimanche dernier, un anneau pour messieurs. Une récompense sera payée à toute personne qui la rapportera à nos bureaux.

—MM. Hormisdas Béliveau, Edouard Guilbault et C. A. Gareau sont arrivés lundi d'un voyage de quelques jours dans la Province de Québec.

—Mademoiselle Annette Beauchamp, fille de M. L. E. Beauchamp, de Montréal, est en visite à Saint-Boniface, chez son frère monsieur P. E. Beauchamp, et chez l'hon. sénateur Bernier.

—La neige couvre tout maintenant ; le froid est arrivé ; nous espérons que notre Département du Feu verra à ce que l'aqueduc, et les bornes-fontaine, soient quand même, tenus toujours en état de fonctionner, au besoin. Le feu n'attend pas.

—Températurature très froide depuis quatre ou cinq jours. Cependant, c'est sec et ça se supporte assez bien. L'état sanitaire de la ville est excellent et tout nous porte à croire que nous traverserons le long hiver sans avoir beaucoup de maladie.

"The Walker", tel est le titre du nouveau théatre de Winnipeg. M. C. P. Walker avait d'abord suggéré quelques noms, tels que "The Manitoba, The Empire, The Majestic," mais le public de Winnipeg a paru insister pour que le propriétaire donnât son nom au théâtre.

—M. le docteur E. A. Lebel, et madame Lebel, de Québec, étaient de passage à Winnipeg samedi et dimanche, en route pour St-Paul, Chicago et autres villes américaines. M. et Mde Lebel font partie d'un groupe d'excursionnistes du "Quebec Transportation Club"; leur passage a été court ici, mais leur amabilité leur a vite attiré de de joyeuses amitiés.

—La Commission fédérale des Grains poursuit ses séances ; les témoins appelés devant les commissaires enquêteurs se sont presque tous plaints de la lenteur des Compagnies à fournir à temps les chars nécessaires au transport du blé. On cite le village de Dauphin, entre autres, où un grand cultivateur demande au C. N. R. un char depuis le 18 octobre et ne l'a pas encore obtenu.

—L'encan annuel de la Société St-Vincent de Paul, a eu lieu jeudi soir, à l'hotel-de-ville. Cet encan a rapporté près de $200. Cette somme assez considérable ; on peut distribuer bien des secours opportuns parmi les pauvres de notre ville ; il est satisfaisant de savoir que tous peuvent se nourrir et se chauffer, en hiver, et que les cas de grande détresse sont secourus aussitôt qu'ils sont connus.

—Le *Free Press* a publié, vendredi, un *Building Special* ; ce splendide numéro mentionne parmi les constructions importantes de cette année : la cathédrale de Saint-Boniface, la nouvelle école, coin des rues Cathédrale et des Meurons ; l'addition à l'hôpital de Saint-Boniface, l'addition au collège, le bloc du collège, l'hotel-de-ville, etc. Quant à la liste des constructions de Winnipeg en 1906 : banques, maisons de gros commerce, magasins, résidences, c'est extraordinaire comme progrès et activité.

—Un patient de l'hopital de St-Boniface, T. R. Rush, occupant une chambre du rez-de-chaussée, s'est précipité à travers la fenêtre de sa chambre, mardi dernier, a traversé la rivière Rouge et s'est rendu dans les cours du C. N. R., à Winnipeg, où il se préparait à monter dans une locomotive quand on est parvenu à l'arrêter. Comme le garçon n'était vêtu que d'une robe de nuit, il aurait eu de vives émotions à traverser la glace s'il n'avait souffert d'un délirium tremens bien conditionné. L'individu, ayant eu les soins nécessaires immédiatement après sa course folle, il n'y aura pas de complications.

—Bonne maison à louer, rue La Vérandrye, s'adresser à MM. Bernier et Bernier.

— TABAC VALIQUETTE, en vente au No. 21-23, rue Dumoulin, St-Boniface. J. B. Leclerc.

—Perdue, lundi dernier une paire de chaussures, de Winnipeg à St-Boniface. Une récompense est offerte, s'adresser à nos bureaux.

—Messieurs, à partir du 1er janvier, je ne ferai plus de crédit. Voici la liste des prix : A la station, $1.00, et retour $1.50 ; pour mariage, de $3.00 à $5.00 ; pour baptême, $2.00 ; pour enterrement, $3.00—E. N. BOURGOIN, 459, rue St.-Joseph. Téléphone 4734.

—Les magasins commencent à parer leurs devantures afin d'attirer la clientèle au temps des Fêtes. C'est la grande saison du maganisage élégant et intéressant ; pour les enfants, c'est l'époque des grands projets et des rêves d'étrennes ; pour tous c'est une saison délicieuse.

—A Saint Boniface, le 17 décembre, M. Ed. C. Chaussé, ouvrira son étude de photographie, dans la nouvelle bâtisse, en face de l'hôtel-de-ville ; portrait valant de $3.00 la douzaine en montant et pour quelques jours seulement ; pour les fêtes de Noël et du jour de l'An.

6 portraits coloriés		$2.00
6 " ½ "		1.50

N'oubliez pas la date et venez en foule profiter de cette offre libérale, et amenez aussi vos *Bébés* mesdames. Ouvrage garantie.

—Nous offrons au public pour samedi prochain 15 décembre une grande vente spéciale d'habillements d'hiver et de chapeaux en feutre garnis, pour dames. Nos prix sont 20 p. c. meilleur marché que dans les magasins de Winnipeg. Nous sollicitons de nos compatriotes une visite à notre grand établissement et nous insistons auprès des acheteurs pour qu'ils viennent se rendre compte de nos prix avant d'aller acheter ailleurs. La Cie Collin, Limitée. Avenue Provencher, coin de la rue Aulneau.

La Mairie de Saint-Boniface

St. Boniface, novembre 1906.

A MONSIEUR THÉO. BERTRAND,

Les soussignés citoyens et contribuables de la Ville de St. Boniface, vous prient d'accepter la candidature à la Marie aux prochaines élections municipales, et vous promettent leurs voix et leur support au cas où cette candidature rencontrerait de l'opposition.

A. Gauvin, J. Turenne, Joseph Lecomte, J. A. F. Bleau, Jos. T. Dumouchel, L. N. Bétournay, H. Béliveau, J. E. Cyr, Horace Chevrier, G. A. Dubuc, J. A. Marion, J. B. Lauzon, Noël Bernier, J. B. Côté, S. Beaulieu, Jos. G. Mager, Lig. Gagné, Isaïe J. Lavoie, M. Rocan, sr., Joseph Beurgeault, Léon Roy, Antoine B. Gingras, J. A. Gingras, J. A. Prendergast, Arthur Olivier, Louis Laurendeau, Ed. Guilbault, F. Mondor, Médard Guilbault, E. L. Prieur, Chas. C. Bernier, J. F. Prud'homme, Albert Bétournay, J. D. Burke, C. A. Lemieux, J. A. Sénécal, Joseph St. Jean, L. Lafranchise, F. X. Lavoie, George Bail, J. A. W. Lane, H. Chagnon, P. Brault, P. Tétrault, Joseph Chabot, A. Lemay, J. A. Z. Bertrand, Félix Menu, T. Pelletier, Rév. Arthur Béliveau, Rév. J. C. Deshais, Rév. Théo. Paré, Rév. Joseph Messier, Rév. D. Dandurand, C. F. Beaudry, J. A. Béliveau, J. P. Proulx, L. David Senez, Médéric Cyr, Z. Brabant, Léo. Marcil, F. A. Dugas, P.A. V. G., V. Mager, Arthur L. Auger, P. Gosselin, C. E. Turenne, Zénon Ouellette, Joseph Brissette, J. B. Leclerc, J. Ouellette, Joseph Cazès, J. H. O. Lambert, M.D., Marcel Sincerny, Jos. Couture, G. Trudeau, H. Gauthier, D. Ducharme, et plusieurs autres.

A MESSIEURS A. GAUVIN ET AUTRES

MESSIEURS,

En présence d'une réquisition aussi représentative je ne puis refuser la candidature qui m'est offerte d'une manière si généreuse. Je vous remercie de cette marque de confiance à mon égard. Je ferai mon possible pour m'en rendre digue et pour faire bénéficier la Ville de la longue expérience et de la connaissance intime des affaires municipales que j'ai nécessairement acquises dans l'exercice de mes fonctions de Secrétaire-Trésorier pendant treize ans et demie.

Mon programme sera le suivant ;

1o. Opposition à l'annexion totale ou même partielle de St. Boniface à Winnipeg.

2o. Obtention d'une charte spéciale accordant à la Ville certains pouvoirs que ne lui confère pas l'Acte Municipal.

3o. Nouvelle division de la Ville en quartiers de manière à donner à chaque quartier une représentation aussi juste et équitable que possible.

4o. Introduction dans tous les contrats de la Ville d'une clause obligeant l'entrepreneur à payer un minimum de salaire.

5o. Exécution de tous les travaux de la Ville à la journée autant que possible, afin de garder l'argent dans la place et d'y attirer des résidents.

6o. Ponts libres entre les deux villes.

7o. Prolongement de la ligne des tramways et service plus fréquent.

8o. Prolongement de la rue Marion jusqu'au Chemin Dawson aussitôt que les circonstances le permettront.

9o. Encouragement des manufactures.

10o. Enfin, continuation de la politique de progrès inaugurée en 1901 par Monsieur Senécal laquelle a déja opéré des transformations si importantes et est en train de faire de notre Ville d'ici à quelques année une grande cité, une des cités les plus modernes et les plus progressives de l'Ouest.

Je ne pourrai faire ces choses seul ; le pouvoir du Maire est très restreint et se borne à une influence plutôt morale ; mais avec le concours d'un Conseil bien disposé, je tendrai de toutes mes forces à remplir ce programme.

C'est mon intention, si je suis élu, de consacrer une partie de mon temps au service de la Ville, et de me tenir à des heures fixes au bureau du Maire, où je recevrai tous ceux qui auront quelques demandes à faire ou quelques renseignements à solliciter.

Confiant en votre appui cordial, je demeure,

Votre très honoré serviteur,

THÉO. BERTRAND.

Votre Vote et votre influence est sollicitée par le

Dr. HOWDEN

Comme Conseiller pour le Quartier No. 4.

Soumission pour Chauffage

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et marquées "Tenders for Fuel" seront reçues au bureau du département des Travaux Publics. Bâtisses du Parlement, Winnipeg, jusqu'à midi, lundi, le 24 décembre 1906, pour la livraison du chauffage suivant :

Collège d'Agriculture du Manitoba, Winnipeg—900 cordes d'épinette sèche coupée vert.

Ecole Normale, Winnipeg—400 cordes d'épinette sèche, coupée vert.

Ancien Palais de Justice, Winnipeg—900 cordes d'épinette sèche, coupée vert. Institution Deaf & Dunt, Winnipeg—250 cordes d'épinette sèche, coupée vert et 45 tonnes de charbons dur, grosseur de la fournaise (stove size)

Maison du Parlement, Winnipeg—8 tonnes de charbon Galt

Atelier de Charpenterie, Winnipeg—14 cordes d'épinette sèche, coupée vert.

Maison du Gouverneur, Winnipeg—30 cordes d'épinette sèche, coupé vert.

Serres du Gouvernement, Winnipeg—46 tonnes de charbon à fournaise.

Vieille bâtisse des titres, Winnipeg—7 cordes d'épinette, coupée vert.

Prison Provincial, Winnipeg—65 cordes d'épinette, coupée vert.

Ce bois doit avoir pas moins de 4 pieds de long et pas moins de 3 pouces de diamètre.

Le soumissionnaire doit mentionner le genre de bois et le prix.

Un chèque accepté pour au moins 10 pour cent de la soumission, devra accompagner cdtte soumission ; ce chèque sera confisqué, au bénéfice du Gouvernement du Manitoba en cas ou le soumissionnaire accepté refuserait ou négligerait de remplir son contrat ou le remplirait mal.

La plus basse ou aucune soumission nécessairement acceptée.

Winnipeg, 10 Décembre 1906.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

VENTE DE DEBENTURES

DES Soumissions cachetées adressées à G. A. Rocan, secrétaire trésorier du District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188 marquées "Soumissions pour Débentures" seront reçues par le soussigné jusqu'à jeudi le 20 décembre 1906, à midi, pour les suivantes :

Une émission de $100,000, pour l'érection et l'ameublement de maisons d'école dans la ville de Saint-Boniface (quartiers 3 et 4 respectivement) payanies en dix neuf versements annuels, égaux et consécutifs de $3,200, et un de $39,200, le 1er décembre des années 1907 à 1926 (tous deux comprises) avec intérêt à 5 par cent par année payable au 1er décembre chaque année cihaut mentionnée, à la succursale de la Banque d'Hochelaga dans la dite ville de Saint-Boniface.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de refuser aucune ou toutes les soumissions ou d'accepter toute offre qui leur paraîtra plus avantageuse.

G. A. ROCAN,
Sec.-Trésorier.

St. Boniface, 21 nov. 1906.

Les soumissionnaires sont priés de dire s'ils sont prêts—leur soumission étant acceptés—à recevoir des commissaires de temps à autre une partie seulement des débentures—l'intérêt (et bonus s'il y en a) étant réglé à date de tel paiement : il est entendu que la balance de cette émission devra être délivrée le ou avant le 1er août 1907.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour un acte étendant le temps pour le commencement et le complément de la ligne ou lignes de chemins de fer, et les extensions et réseaux de la dite ligne ou lignes autorisés par le chapitre 45, des statuts du Canada, 1902 ; chapitre 91, 1903 et chapitre 68 de 1905, et en addition et ci-haut mentionné, pouvoir sera demandé pour permettre au "Canada Central Railway Company" de faire des arrangements et contrats sous la section 281 et suivantes de l'acte des chemins de fer, 1903, avec une ou plusieurs, ou toutes les compagnies suivantes ; —The Manitoulin and North Shore Railway Company ; Pacific and Atlantic Railway Company ; The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company ; The International Transit Company ; The Canadian Pacific Railway Company ; The Canadian Northern Railway Company ; The Canadian Northern Ontario Railway Company ; The Grand Trunk Railway Company et The Grand Trunk Pacific Railway Company.

H. C. HAMILTON, Toronto,
Pour les requerants.

Daté à Toronto, Nov. 1er 1906.

ON DEMANDE de confiance une personne pour passer l'hiver, peu de chose a faire. Pour condition s'adresser verbalement a Max. Guillaut, lot 41 St. Charles.

HENRY de ROCHEBOUET

Real Estate and Insurance

CHAMBRE I

BANQUE DES MARCHANDS

WINNIPEG

TELEPHONE 6594

A LOUER

RUE DESCHAMBAULT, Maison moderne.

RUE MARION, coin de la rue Taché Maison pour magasin, épicerie ou boucherie. S'adresser à DE LA GICLAIS & CO. 289 Rue Garry Winnipeg

---

Votre Vote et votre Influence est sollicitée par

M. T. J. UNKAUF

comme Commissaire d'Ecole pour l'Arrondissement Scolaire No. 4.

Soumissions pour Provisions

DES SOUMISSIONS scellées, séparées ou en paquets, adressés au soussigné, marquées "Soumissions pour provisions," seront reçues au département des travaux publics, aux bâtisses du Parlement, jusqu'à midi, mardi, le 18ème jour de décembre, pour l'approvisionnement de l'institution des Sourds Muets, à Winnipeg, pour l'année 1907 commençant le 1er janvier prochain, pour les articles ci-dessous mentionnés.

1. Epiceries.
2. Farine, farine d'avoine, farine de blé-d'inde, son, avoine, etc.
3. Viandes de toutes sortes.
4. Beurre et œufs.
5. Pain.

Les spécifications peuvent être vues, les quantités approximatives et la forme de soumission fournies sur application au surintendant ou trésorier de l'institution cidessus mentionnée ou au département des Travaux Publics, Winnipeg.

Un chèque marqué pour $100 doit accompagner chaque soumission, et sera confisqué au profit du gouvernement du Manitoba dans le cas ou le soumissionnaire accepté refuserait d'entrer dans le contrat ou étant entré dans le contrat refuse d'en remplir les conditions.

Le contrat le plus bas ou un contrat quelconque ne sera pas nécessairement adopté.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 1er décembre 1906.

Prendergast & Cie

MARCHANDS DE

Bois et Charbon

Boite de Poste 87

97 RUE DUMOULIN

ST. BONIFACE

AVIS

AVIS est par les présentes données qu'application sera faite à la prochaine session du parlement du Canada pour un acte amendant le Chapitre 55 des Statuts du Canada de 1905 en ajoutant les mots "Annuity Company of Canada peut émaner des contrats d'assurance sur la vie avec n'importe quelle personne ou personnes individuellement ou collectivement et peut accorder des donations et en général s'occuper d'assurance sur la vie dans toutes ses formes et ses branches.

G. J. LOVELL,
Winnipeg.
Pour les pétitionnaires.

Daté à Winnipeg le 12 novembre, 1906.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte incorporant une compagnie sous le nom de "The Manitoba Radial company," avec pouvoir de construire à Guiner, maintenir et opérer une ligne ou des lignes de chemins de fer, avec vapeur, électricité, gazoline ou autres sortes de forces motrices, pour le transport de passagers et de fret d'un point ou de points à, ou près de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, à l'ouest ou au nord allant à un point, auprès du lac Manitoba et de construire, équiper, maintenir et opérer des branches et tous les ponts nécessaires, chemins, routes et pontons, et de construire, equiper et maintenir des hôtels, parcs, théâtres et autres places d'amusements, et de construire des lignes de téléphones en connection avec le dit chemin de fer et ses branches, et de transmettre des messages pour des buts commerciaux et de charger des taxes et de produire de l'électricité pour la subvention de la lumière, de la chaleur et le pouvoir, et de faire des arrangements avec n'importe quelle compagnie électrique ou de pouvoir, afin d'obtenir la transmission de l'électricité et d'aquérir et tenir du stock dans d'autres compagnies et d'acquérir et développer des pouvoirs d'eau afin de produire de l'électricité ; de vendre et distribuer ice-les, et d'exproprier, acheter, tenir et vendre du terrain pour la compagnie et pour autres buts, et de prélever et collecter des taxes de toutes personnes se servant de ces chemins de fer et réseaux et pour tout fret sur ces dits chemins de fer et reseaux, et pour faire des connections et du traffic, et des arrangements avec des compagnie de chemins de fer, de bateaux ou autres, et de construire, maintenir et opérer le dit chemin de fer et ses réseaux, et le dit télégraphe, téléphone et pouvoir électrique le long et sur les rues et chemins de n'importe quelle municipalité, sujet aux règlements des dites municipalités ; et d'acheter, prendre, louer et autrement acquérir la propriété, droit et franchise de n'importe quel autre compagnie ou campagnes, et de vendre ou louer à n'importe quelle autre compagnie ou compagnies, la propriété, droits et franchises de la compagnie et pour tous autres droits nécessaires, pouvoirs et privilèges à cet effet ; et que tous les travaux ci-dessus mentionnés soient déclarés comme étant pour l'avantage général du Canada.

ARTHUR WAGNER,
Pour les requérants.

Daté à Winnipeg, ce 29,
Au jour d'Octobre 1906.

AVIS

Une application sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la compagnie du Canadian Northern Railway et le Grand Trunk Pacific Railway Company pour un acte ratifiant un arrangement entre les compagnies par rapport à un terminal conjoint à Winnipeg et autorisant les parties en questions d'operer et de mettre en force les termes de cet arrangement, et donnant au Canadian Nothern Railway Company les pouvoirs nécessaires pour émaner des garanties pour l'obtention des argents nécessaires aux dépenses de ce dit terminal.

Daté ce 8 ième jour de novembre 1906.

Z. A. LASH,
1 Toronto, Street, Toronto.
Solicitor for The Canadian Northern Railway Co.

W. H. BIGGAR,
94 McGill Street, Montreal.
Solicitor for the Grand Trunk Pacific Railway Co.

AVIS

Nous avons plaisir à annoncer à nos clients que nous tiendrons désormais nos bureaux sur la

RUE GARRY, NO. 289

Juste en arrière du Free Press après le 1er Novembre.

De La Giclais & Cie.
289 Rue Garry.

The Colonial College of Music

LOUIS STENDAHL, Président
H. W. HOREON, Directeur

PERSONNEL

PIANO
Madame Beaubemin (Paris)
Jonas Palsson
Melle N. Hoopie, Elementaire

VIOLON :
Aerbert W. Horton (Vienne)

MANDOLINE ET GUITARE
L. L. Stendahl, Melle N. Hoople

VOCALE
R. Franz Otto (Berlin)

ELOCUTION :
Clara M. Cornyn, A. I. C. M.

THEORIE, HARMONIE, COMPOSITION, LECTURE A VUE.

Commonwealth Block. Phone 5833

AVIS

Avis est présentement donné que le Conseil de la ville de St.-Boniface, à la prochaine élection municipale, le 18 decembre 1906, soumettra au vote des électeurs de la ville de St.-Boniface un reglement ayant pour objet d'obtenir le droit de faire fonctionner un service de tramways le dimanche, dans la dite ville. La question qui sera soumise aux personnes qui auront droit de vote sur le dit règlement et dont les noms se [illegible] la liste révisée des electeurs municipaux, sera comme suit :—"Etes-vous en faveur de faire fonctionner le dimanche un service de tramways dans la ville de St-Boniface."

Ce règlement sera soumis aux électeurs, le dix-huitième jour de décembre 1906 ; des bureaux de votation seront ouverts à 9 heures du matin et resteront ouverts jusqu'à 5 heures de l'après-midi, à chacun des endroits suivants, savoir :

Bureau de votation No. 1, à ou près de la residence de Mme J. H. Montpetit, avenue Provencher ; sous officier-rapporteur, Henri Cusson.

Bureau de votation No. 2, à la résidence et magasin de Joseph Cazes, au coin nord-Ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Taché ; sous-officier rapporteur, J. Cléophas Marcoux.

Bureau de votation No. 3, à l'ancien Hôtel de Ville ; sous-officier rapporteur, Jules C. Turenne

Bureau de votation No. 4, à la station de feu No. 2, coin de la rue Goulet et de l'avenue Tache ; sous-officier rapporteur, Chs. Metcalfe.

Le dix-septième jour de décembre 1906, à deux heures de l'après-midi, à son bureau, dans l'Hôtel de Ville de St.-Boniface, le maire nommera, par écrit signé de sa main, deux personnes pour assister au calcul final des votes, et une personne pour assister à chaque bureau de votation dela part des personnes intéressées pour ou contre la passation du dit règlement.

Et le dix-neuvième jour de décembre 1906, à deux heures de l'après-midi, à son bureau, dans l'Hôtel de Ville de St-Boniface, le secrétaire-trésorier fera le calcul final des votes donnés sur la dite question pour l'affirmative et pour la négative respectivement.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-trésorier.

St. Boniface, 13 novembre 1906.

NOTICE

NOTICE is hereby given that the Council of the Town of St. Boniface will at the next annual municipal election to be held in the town of St. Boniface, on Tuesday the eighteenth day of december A. E. 1906, submit to the vote of the electors of the town of St Boniface, a by-law having for its object to obtain the right to operate a sunday street car service in the town of St. Boniface.

The question to be submitted to the persons entitled to vote theron, on said by law and whose names are upon the revised list of municipal electors entitled to vote for mayor and Councillors at the time of such voting shall be. "Are you in favor of operating a sunday street car service in the town of St. Boniface ?"

This by-law shall be submitted as aforesaid to the electors qualified to vote thereon on the eighteenth day of december A.D.1906 ; and for the purpose of taking the votes thereon, polls shall be opened at, and remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon to the hour of five o'clock in the afternoon of said day in each of the of the following persons places in the town of St. Boniface and at each of the said places the following persons shall be the respective returning officers to take the votes of the electors :

Poll No. 1, at or near the residence of Mrs. J. H. Montpetit, Provencher Ave. Deputy returning officer, Henri Cusson.

Poll No. 2, at the residence and store of Joseph Cazes north west corner of Notre-Dame st. and Taché Ave. Deputy returning officer, J. Cleophas Marcoux.

Pool No. 3, at the Old town Hall, Deputy returning officer, Jules C. Turenne.

Poll No. 4, at the fire Hall No. 2 corner of Goulet st. and Taché Ave. Deputy returning officer, Charles Metcalfe.

The Nineteenth day of december A. D. 1906, at the hour of two o'clock in the afternoon and at his office in the town Hall in the town of St. Boniface is hereby fixed as the time and place at with the secretary treasurer of the town of St. Boniface shall sum up the number of votes given on the said question in the affirmative and in the negative respectively.

On monday the seventeenth day of december A. D. 1906 at two o'clock in the afternoon at his office in the town Hall of St. Boniface, the moyor shall, appoint in writing signed by him two persons to attend at the final summing up of the votes and one person to attend at each voting place on behalf of the persons interested in and desirous of promoting the passing of the by-law and a like number on behalf of the persons interrested in and desirous of opposing the passing of the by-law.

THEO. BERTRAND,
Secretary-treasurer.

St. Boniface, Novembre 13th. 1906.

TELEPHONE 5762

Nous Sollicitons

Vos Commandes

De Liqueurs ! ! !

Au début de la saison rigoureuse et pour vous prévenir contre les froids, le rhume ou la grippe, nous vous offrons les meilleures marques de boissons Européennes et Canadiennes, Whiskeys Ecossais delicieux et doux ; Cognacs les plus purs, Whiskeys Irlandais, Gins et Ryes.

AUSSI

A l'occasion des fêtes, nous sollicitons vos bienveillantes commandes pour vos vins et Liqueurs de grand choix.

Champagnes, Vins Madere, Sherry, Vins d'Oporto, Liqueurs Fines, Chartreuse, Curacao, Anisette, Etc.

enfin, tout ce que comporte cette ligne d'affaires.

Nous sommes importateurs directe et nos récentes consignations renferment le plus beaux choix de vins savoureux.—Nous comptons sur vos commandes pour les fêtes, car nous sommes les mieux assortis.

THE RICHARD - BELIVEAU Co. LTD.

330 RUE MAIN, WINNIPEG

Seuls Depositaires dans l'Ouest

Des Vins de Messe Saint-Nazaire, Teragone sec et Taragone doux, (autorisés par l'Episcopat Canadien.)

BY-LAW, No. 365

By-Law, No. 365, of the municipality of De Salaberry Respecting Municipal Telephone Systems.

Where as Chapter 90 of the Statutes of the Province of Manitoba, assented to on the sixteenth day of March, 1906, sub. section (1) of section 9, requires every municipality to provide for the taking, or on before the date of the holding of the next municipal elections, a pool upon the question, and for the purposes therein set forth :

And where as the next municipal elections in this municipality will by held in the eighteenth day of December, 1906, and it is desirable that the said vote should be taken on said date :

There fore, the Council of the municipality of De Salaberry, in council assembled, enacts as follows :—

1o That at the next municipal elections, that is to say, on the eigteenth day 8 December, 1906 a vote of the duly qualified electors of the municipality of De Salaberry, shall be holden and taken at the places hereinafter set forth, that is to say :

Ward No 1—Polling subdivision No 1—at the house of Henry Fickling.
Ward No 1—Polling subdivision No 2—at the house of Joseph Demers.
Ward No 2—Polling subdivision No 1—at the house of E. W. Cook.
Ward No 2—Polling subdivision No 2—at the Council's romm, at St. Pierre.
Ward No 3—Polling subdivision No 1—at the house of Leopold Barnabé.
Ward No 3—Polling subdivision No 2—at the house of Joseph Gladu.

2. That the Clerk of the Municipality shall, in accordance with Sub-Section (2) of said section 9 of said Act, be the returning officer for the purpose of taking such vote.

3. That the form of question to be set upon the ballots shall be as set forth in said sub-section (1) of section 9 of said Act, as follows :

Shall this Municipality own and operate its own telephone ?

YES	NO

4. This By-Law shall come into force and be operative immediately upon passage thereof.

Done and passed in council assembled this 3rd day of December A. D. 1906.

(L. S.) (Sgd.) N. P. CAREY,
Reeve.
(Sgd.) P. CHENARD,
Clerk.

Ville de St. Boniface

Avis est donné que le Conseil de la Ville de Saint Boniface soumettra aux votes des electeurs à la prochaine élection municipale qui sera tenue Mardi le 18 décembre prochain, un règlement dans le but d'obtenir des dits électeurs, une opinion, sur la question de savoir si le Conseil de la dite ville exercera ou n'exercera pas les pouvoirs à lui donnés par l'acte concernant les systèmes de téléphones municipaux ou par l'acte concernant la lumière électrique, le gaz et le téléphone municipal. La question qui sera soumise aux électeurs sera la suivante :—

"Cette municipalité doit-elle posséder et faire fonctionner son propre teléphone ?"

Pour les fins de la votation, des bureaux seront ouverts de 9 heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi à chacun des endroits suivants dans la ville, savoir :—

Bureau de votation No. 1, à ou près de la résidence de Mme. J. H. Monpetit, avenue Provencher : sous-officier rapporteur, Henri Cusson

Bureau de votation No. 2, à la résidence et magasin de Jos. Cazès, encoignure nord ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Tache ; sous-officier rapporteur, J. Cléophas Marcoux.

Bureau de votation No. 3, à l'ancien Hôtel de-Ville ; sous-officier rapporteur, Jules C. Turenne.

Bureau de votation No. 4, à la Station de feu No. 2, coin de la rue Goulet et de l'avenue Taché ; sous-officier rapporteur Charles Metcalfe.

Lundi, le dix-septième jour de décembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, à son bureau dans l'Hôtel-de-Ville de Saint Boniface, le maire nommera par écrit signé de lui, deux personnes pour assister au calcul final des votes, et une personne pour assister à chaque bureau de votation de la part des personnes intéressées a promouvoir la passation du dit règlement, et un nombre semblable de la part des personnes désireuses de s'opposer à la passation du dit règlement.

Et mercredi le 19 décembre prochain, à 2 heures de l'après midi à son bureau, à l'Hôtel-de-Ville de Saint Boniface, le secrétaire-tresorier fera l'addition et le calcul final des votes donnés sur la dite question, tant dans l'affirmative que dans la negative.

Daté à Saint-Boniface, ce, 27 novembre 1906.

THEO. BERTRAND,
Secretaire Tresorier

Peintre - - Decorateur

M. Gabriel Arial a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert une boutique de peintres, No. 29 Rue Langevin. M. Arial s'est assuré le concours d'artistes décorateurs diplomés. Décorations de salons, dorures, peintures en faux bois, (sans enlever nécessairement les tapis) ; aussi nettoyage de meubles, pianos, etc ; aussi l'extérieur des maisons. Nos ouvrages sont nos meilleures références.

TELEPHONE : 5096.

Municipal Telephone Systems

Public Notice is hereby given that the question, whether or not this Municipality shall own and operate its own telephone system ? will be submitted to the vote of the duly qualified electors of the Municipality on Tuesday, December 18, 1906

Between the hours of nine o'clock in the morning and five o'clock in the evening. The polling places will be the same as selected and named for the municipal elections, taking place the same day.

Every ratepayer, male or female, shall be entitled to vote on the said question, who, at the time of tendering his or her vote, is of the full age of twenty-one years, is a natural born or naturalized subject of His Majesty, and who is at such time a freeholder in his or her own right, within the municipality, to the value of four hundred dollars, and is rated on the last revised assessment roll of the municipality as such freeholder for said amount.

FOR THE GUIDANCE OF VOTERS

The following is a sample of the ballot delivered to the voter, and a vote in the affirmative shall by indicated by making a cross, thus (X), below the word "yes" on such ballot, and a vote in the negative by making a simalar mark below the word "no."

Shall this Municipality Own and operate its Own telephone ?

YES	NO

Dated this fourth day of December, A. D. 1906.

J. P. DUMAS,
Returning Officer
Municipality of St.-Vital.

Vente à l'Enchère

Mis à l'enclos public de la ville de St Boniface le 22 novembre 1906, une vache rouge avec du blanc sous le ventre, les cornes coupées, étampé A. Y. sur la hanche gauche âgé d'environ 10 ans. Aussi une taure couleur cendré, l'oreille gauche coupée et aussi le bout de l'oreille droite âgée d'environ un an et demie. Aussi un veau âgé de 7 ou 8 mois couleur blanc, la tête et le cou cendré. Aussi deux autres taures, une couleur cendre, âgé d'environ un an et demie, l'oreille gauche coupée, l'autre couleur blanche, âgée d'environ un an. Si non réclamé seront vendu à l'enchère à l'enclos public en arrière de l'hotel-de-ville, le 24 décembre 1906 à 2 hr p. m.

LIG. GAGNE,
Gardien d'enclos.
Ville de St. Boniface.

ATLANTIC STEAMSHIP AGENCY

Allan Line, Montreal à Liverpool.

Virginian	2 Août
Tunisian	9 Août

Dominion Line, Montreal à Liverpool.

Kensington	4 Août
Ottawa	11 Août

Can. P. Ry. Lines, Montréal à Liverpool.

Lake Champlain	4 Août
Empress of Ireland	9 Août

White Star Line, New-York à Liverpool.

Baltic	1er Août
Majestic	8 Août

White Star Line, Boston à Liverpool.

Arabic	2 Août
Republic	16 Août

Cunard Line, New-York à Liverpool.

Lucania	4 Août
Umbria	11 Août

Cunard Line, Boston & Liverpool.

Ivernia	7 Août
Saxonia	21 Août

French Line, New-York à Havre.

La Lorraine	2 Août
La Goscoigne	9 Août

American Line, New-York & Southampton.

St. Louis	4 Août
Philadelphia	11 Août

Red Star Line, New-York à Antwerp.

Finland	4 Août
Zeeland	11 Août

Athlantic Transport Co., New-York à London.

Minnetonka	4 Août
Mesaba	11 Août

North German Lloyd Line, New-York à Bremen.

Princess Alice	2 Août
Kaiser Wilhelm Der Grosse	7 Août

Hamburg American, New-York à Hamburg

Amerika	2 Août
Pretoria	4 Août

Billets pour les bateaux à vapeur vendus pour et de toutes les parties du monde service direct au Havre, Boulogne-Sur-M Anverps et autres points sur le continent Pour plus d informations s'adresser à,

W. P. F. CUMMINGS,
G. S. S. A.
Chambre 107, C. P. R. Depot.
Tel. 761-762. Winnipeg Man

Telephone 6436 Boite de Poste 84

Alf. Laplante

72. Avenue Provencher - St. Boniface, Man

Plombier, Poseur d'Appareils a Gaz et de Chauffage a Eau Chaude et à Vapeur

Ouvrage a Prix Reduit et Garanti

Negociant en Metaux pour Gaz, Eau et Vapeur, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, Etc.

Alf. Laplante

FEUILLETON DU MANITOBA.

REMORDS

NO 2

—

I

Le château de Béor était situé à l'extrémité d'une avenue de jeunes ormes, symétriquement plantés à la place des vieux arbres d'autrefois. Une trentaine d'années tout au plus avaient suffi pour couronner leurs cimes de beaux et verdoyants ombrages, à cet époque (on était au mois d'août) dans leur entier épanouissement.

Le marquis, dont le cœur battait, jusqu'à lui couper la respiration, eut voulu retenir la vélocité de ses chevaux.

Au bruit sourd que firent les roues sur le sable de l'avenue, plusieurs domestiques apparurent au haut du perron du château, et, muets d'étonnement à leur tour, comme l'avait été le concierge quelques minutes auparavant, en reconnaissant le visiteur, ils échangèrent un regard. Ce regard n'échappa point au marquis et le mortifia profondément.

Son tact et son parfait usage du monde l'empêchèrent de se trahir.

Il sortit de la poche de son habit, avec un calme qui n'était qu'apparent, un carnet, qu'il ouvrit et dont il retira une carte.

Le valet de pied, assis auprès du cocher, Justin, s'empressa de descendre du siège, dès que la voiture s'arrêta.

M. de Régé vers lequel il s'était avancé lui tendit sa carte, il la prit et, silencieux, il gravit les escaliers du perron et la remit à l'un des laquais.

En attendant le retour de celui-ci, il se réinstalla auprès de Justin.

Près d'un quart d'heure s'écoula avant que le domestique, parti avec la carte ne reparut.

Le marquis, auquel, et pour cause, le temps paraissait doublement long, commençait à s'effrayer, se demandant ce qu'il fallait penser de ce retard.

Enfin, le messager revint, il s'approcha du carosse de M. de Régé et murmura en s'inclinant :

—Madame la duchesse est chez elle et recevra monsieur le marquis.

De plus en plus nerveux le gentilhomme sauta de sa voiture sur le sol.

Le domestique le précéda pour lui montrer le chemin et ouvrit devant lui les portes du salon de réception.

M. de Régé pénétra dans la vaste et opulente pièce. A peine, y eut-il fait quelques pas, qu'une porte, opposée à celle par laquelle il venait d'entrer s'entre bâilla et une femme parut sur le seuil.

C'était la duchesse.

II

La duchesse de Béor était une belle personne paraissant avoir, tout au plus, trente ans, bien qu'elle atteignit à la quarantaine. Ses cheveux blonds était encore si soyeux que, grâce à leur reflet, s'il s'y mêlait quelques précoce fils d'argent, on ne les voyait point. De haute taille, svelte et distinguée, elle inspirait tout à la fois, l'admiration et le respect.

Ses traits fins n'avaient rien perdu de leur régularité et si son teint manquait de cette fraîcheur veloutée des dix-huit ans, du moins elle possédait, en revanche, de tels charmes dans l'expression de son sourire, et tant de bonté brillait dans ses grands yeux bleus qu'on ne pouvait la voir sans subir la séduction de ses avantages extérieurs.

Elle aussi était fort ému de la visite du marquis.

Sans avoir hérité de la rancune des générations passées contre son voisin, le châtelain de Régé, elle n'avait jamais songé à la possibilité d'une réconciliation.

Lorsque son domestique lui présenta la carte du gentilhomme, elle crut à une erreur; lisait-elle mal le nom du visiteur ou le visiteur ne s'était-il pas trompé de carte... il ne lui fut plus permis; elle ressentit que cette démarche n'était pas un acte de simple politesse et devait avoir une cause grave. Fort intriguée, elle donna l'ordre d'ouvrir le salon de réception et d'y introduire le marquis, auquel elle tenait à montrer des égards

Souvent, Mme de Béor avait souhaité que le château de Régé passât en d'autres mains, afin qu'il put s'établir entre les habitants des deux domaines des rapports de voisinage.

Perdus dans l'isolement de leur demeure, les Béor comme les Régé n'avaient pas de relations et devaient inviter des parents ou des amis lorsqu'ils sentaient le besoin de rompre quelque peu la monotonie de leur existence, seulement ces invitations imposaient toujours de grands changements d'habitude, et peu à peu les Béor avaient fini par ne plus s'accorder d'autre distraction qu'un voyage dans le Midi pendant les deux mois les plus froids de l'hiver.

La duchesse n'eut pas fait un pas pour aider à un rapprochement entre eux et les Régé; mais, par contre, elle en eut bien fait dix en échange d'un pour répondre avec empressement à une avance de leur part. C'est pourquoi elle tint à ce que le marquis fût reçu avec les honneurs dus à sa personne et à son rang; et comme elle n'ignorait point l'hostilité de la domesticité à l'égard des Régé, elle réitéra immédiatement ses instructions, de peur que quelques laquais, sous prétexte de zèle ne manquât de respect envers le visiteur.

A l'aspect de la duchesse, devant laquelle il se trouvait pour la première fois, n'ayant fait jusque là que l'entrevoir, et qu'il n'avait peut-être jamais bien regardée, M. de Régé s'inclina avec cette courtoisie, composée de grâce et de respect, qui était l'apanage particulier des grands seigneurs de jadis.

—Madame la duchesse, dit-il, je vous prie de ne voir qu'un hommage dans la démarche à laquelle je dois, en ce moment, l'honneur d'être devant vous.

Elle sourit.

—Je l'accepte comme tel et je vous en sais gré, pour moi et pour les miens.

Le marquis s'inclina de nouveau. La duchesse, montrant de la main un siège, l'invita d'un signe à s'y asseoir, pendant qu'elle s'asseyait elle-même, et reprit :

Vous répondez marquis à l'un de mes souhaits en m'honorant de cette visite. Les motifs de la rupture de nos deux familles datent de si loin qu'il doit y avoir prescription. D'homme à homme, le premier pas était difficile. Vous avez aplani la difficulté en profitant de notre situation réciproque pour venir à moi. Soyez le bienvenu.

Après un silence elle continua :

—Nous avons, d'ailleurs, nous, nobles, tout intérêt à nous rapprocher. La division nous a perdus, l'union peut nous sauver.

—Le but de ma visite, répliqua le marquis, quoique moins désintéressé que vous ne le supposez, peut cependant concourir à mettre en pratique efficacement, cette belle maxime d'union que vous considérez, avec raison comme une cause de salut pour nous.

La duchesse ne comprit pas et le regard, dont elle enveloppa le marquis, était si interrogateur que ce dernier dut être plus explicite.

Je ne viens pas seulement en mon nom, mais en embassadeur. Mon fils Venceslas a vu votre fille Inès... et il assure que la voir suffit pour l'aimer. Je vous présente sa requête. Son bonheur est entre vos mains.

—Mais objecta la duchesse, ma fille est encore une enfant.

Elle oubliait et se rappela qu'Inès avait ses dix-huit ans.

Il ne lui fallut qu'une seconde pour envisager les avantages de cet alliance.

Venceslas de Régé possédait, comme les Béor, tous ses quartiers de noblesse. Il était jeune, riche, beau noble et chétien. De plus, en sa qualité de fils unique, il n'y avait pas à redouter de partage de biens et la terre de Régé ne serait point morcelée; cette circonstance permettrait de la garder pour habitation. Inès, devenue son épouse, demeurerait ainsi dans le voisinage, et le spectre de la séparation, tant de fois entrevu comme un épouvantail dans les préoccupations matrimoniales de la duchesse, pouvait, par ce mariage, être désormais écarté. Aussi se levant tout-à-coup, elle sonna d'une main fébrile.

—Je veux dit-elle au marquis, qu'Inès entende elle-même votre proposition. Il se peut, ne connaissant point votre fils, qu'elle ajourne sa décision. En attendant je ne juge rien et je tiens à lui laisser la responsabilité de son avenir et à ne point peser sur ses projets, quel qu'intérêt que j'aie à la conserver auprès de moi, comme il en serait si elle agréait les flatteuses recherches dont elle est l'objet de la part de votre fils.

Le message que lui apportait le domestique de la part de la duchesse était un bien trop grave événement dans vie monotone, pour qu'Inès ne s'empressât pas d'obéir.

Aussi, moins de cinq minutes après avoir reçu l'ordre, elle entrait au salon et se trouvait en face du marquis, le vieil ennemi de sa famille.

Inès de Béor, bien qu'ayant dix-huit ans, semblait n'être encore qu'une enfant. Elle était grande; mais frêle et si mince que deux mains ouvertes lui eussent, sans peine, enserré la taille.

Blonde, elle avait comme sa mère de longs et beaux yeux bleus. Son teint était blanc et rosé. Elle portait ses cheveux épars sur le dos, et son front, découvert, ajoutait à la noblesse d'expression dont son visage était empreint.

Malgré son parfait usage du monde, elle recula involontairement lorsqu'elle aperçut le marquis.

(A suivre)

Un gros incendie vient encore une fois de visiter la ville de Regina. Après la catastrophe de l'hôtel Windsor, la catastrophe de l'hotel Wascana, un édifice tout récemment élevé. Les pertes sont considérables; les entrepreneurs n'avaient pas encore livré leur bâtisse, de sorte qu'ils auront à régler les pertes avec les compagnies d'assurance. On attribue à la faible pression de l'eau la difficulté éprouvée par les pompiers à combattre le feu à Régina.